

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2009

ETAIENT PRESENTS : M. Rémy REBEYROTTE, M. Jacques LIORET, Mme Monique GATIER, M. Bernard DECHAUME, Mme Nicole MAGLICA, M. Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M. Roger VERNAY, Mme Régine DEVOUCOUX, M. Hubert LOBREAU, Mme Andrée ALIX COUDRAY, M. Jean-Jacques SCHULER, Mme Patricia LAMALLE PINARD, M. Alain DURAND, M. Jean-Luc TUYPENS, Mme Djamila BENEDDINE, Mme Géraldine VOILLOT, M. Patrick GUILLET, Mlle Lucie DESBROSSES, M. Gérard MARTINI, M. Michel GIPEAUX, Mme Rosetta THEVENIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Sylvie BROCHOT a donné pouvoir à Mme Nicole MAGLICA, M. Jean-Michel JARRIN a donné pouvoir à Mme Rosetta THEVENIN.

SECRETARE DE SEANCE : Mlle Lucie DESBROSSES

§§§

1. Après délibération, le conseil municipal, par **20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE), et **6 Abstentions** (Groupe AUTUN AUTREMENT), **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 22 Octobre 2009.
2. **Acte est donné** à M. le Maire de sa communication des actes accomplis en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.
3. Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** le Vœu adressé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 71.
4. Après délibération, le conseil municipal, par **20 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE), **6 Abstentions** (Groupe AUTUN AUTREMENT), **APPROUVE** le Vœu sur la suppression de la Taxe Professionnelle.
5. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, AUTORISE** l'adhésion de la Ville d'Autun à l'Association pour la Promotion de la Santé en Autunois et Morvan (APSAM) et **DESIGNE** M. le Maire pour le représenter et M. Bernard Dechaume comme représentant suppléant.
6. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation à signer la convention locale de dématérialisation des états de paye.
7. Après délibération, le Conseil Municipal par **20 Pour** (Groupe AUTUN EVOLUE) et **6 Abstentions** (AUTUN AUTREMENT), **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation à mettre en place à compter de l'exercice 2009, un système de facturation interne et de procéder aux opérations comptables correspondantes. Ces opérations seront justifiées annuellement par la production d'un état récapitulatif.

8. Après délibération, le Conseil Municipal par **20 Pour** (Groupe AUTUN EVOLUE) et **6 Abstentions** (AUTUN AUTREMENT), **APPROUVE** au niveau de chacun des budgets, de chacune des sections (fonctionnement et investissement) et de chacun des chapitres, le projet de décision modificative n°2 du budget principal de la Ville d'Autun ainsi que de ses budgets annexes d'eau potable, d'assainissement, du camping et des immeubles productifs de revenus pour l'exercice 2009 et **APPROUVE** l'état, inclus dans le document budgétaire, individualisant les crédits relatifs à la subvention versée et valant décision d'attribution.
9. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, ACCORDE** la garantie de la Ville d'Autun à la SEMIA à hauteur de 100 % de l'emprunt de 208.000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation dans ce domaine, à signer la garantie d'emprunt ainsi que tout document s'y rapportant.
10. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, ACCORDE** la garantie de la Ville d'Autun à la SEMIA à hauteur de 50 % de l'emprunt de 336.720,24 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation dans ce domaine, à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant.
11. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** l'avenant à la convention fixant les nouvelles modalités de la contribution de la ville d'Autun aux frais de restauration scolaire des élèves autunois de l'école privée Sainte Marie et Saint Sacrement et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation à signer cet avenant avec l'AGESCA et tout document se rapportant à ce sujet.
12. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPLIQUE** les nouveaux tarifs des repas facturés au titre des classes de découverte, des centres de loisirs, des plateaux repas et des restaurants scolaires des communes extérieures à compter du 1^{er} janvier 2010 et **APPLIQUE** les nouveaux tarifs des repas facturés au CIAS de l'Autunois à compter du 1^{er} juillet 2010.
13. Après délibération, le Conseil Municipal par **20 Pour** (Groupe AUTUN EVOLUE) et **6 Abstentions** (AUTUN AUTREMENT), **APPROUVE** l'avenant n°1 au Marché concernant la création d'une plateforme pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours d'Autun.
14. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés publics d'assurances et **PRECISE** que les marchés sont conclus pour une durée de cinq ans.
15. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget primitif 2010, les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

Chapitre 20	→	55.000 €
Chapitre 21	→	208.000 €
Chapitre 23	→	826.000 €

16. Après délibération, le Conseil Municipal par **20 Pour** (Groupe AUTUN EVOLUE) et **6 Abstentions** (AUTUN AUTREMENT), **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation à signer la convention avec l'OPAC de Saône & Loire visant à financer une partie des fouilles préventives du Parc Saint Jean, à hauteur de 300.000 €, dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine.

17. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** l'Avenant n° 1 à la convention cadre de rénovation urbaine entre la Région et la Ville d'Autun.
18. **Acte est donné** à M. le Maire de sa communication de l'Analyse des besoins sociaux et Rapport d'activité 2008 du Centre Intercommunal d'Actions Sociales de l'Autunois.
19. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** l'avenant n°4 à la convention pour les échanges de services 2009 avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Autunois 2009 ainsi que la nouvelle convention pour les échanges de services 2010.
20. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention d'échanges de services avec la Communauté de Communes de l'Autunois 2009 ainsi que la convention d'échanges de services 2010.
21. Après délibération, le Conseil Municipal par **20 Pour** (Groupe AUTUN EVOLUE) et **6 Abstentions** (AUTUN AUTREMENT), **ABROGE** la délibération n° 2009-09-14-06 du 14 septembre 2009 pour ce qui concerne les locations de salle et **ADOpte** les tarifs proposés.
22. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** la modification des statuts du syndicat intercommunal d'études et d'aménagement de l'Arroux et de son bassin versant (SINETA).
23. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, AUTORISE** la vente de l'ancienne caserne de gendarmerie sise 9, rue de la Jambe de Bois à l'OPAC de Saône-et-Loire, pour un montant de 400.000 € TTC et **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle sise 10, Boulevard Frédéric Latouche, appartenant à l'OPAC de Saône-et-Loire, pour un montant de 80.000 € TTC.
24. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE** du maintien des aides aux ravalements des façades pour le premier semestre de l'année 2010.
25. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** la participation et la contribution financière de la Ville d'Autun au dispositif Pass-foncier.
26. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** la modification du tableau des effectifs n°6/2009.
27. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** la modification du régime indemnitaire.
28. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** l'Avenant N° 1 à la convention établie entre la Ville d'Autun et le Comité des Œuvres Sociales suite à son adhésion au Comité National d'Action Sociale.
29. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** les nouveaux tarifs de la base de loisirs Marcel Lucotte, du golf et des salles sportives municipales et **DECIDE** leur application à compter du 5 janvier 2010.
30. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** l'organisation d'un colloque « deux siècles de législation minière en France et en Europe », les 16 et 17 avril 2010 à Autun.
31. Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** le projet de valorisation touristique qui consiste en la création de course d'orientation 'Patrimoine', **AUTORISE** l'impression de 1.000 livrets dont 500 seront mis en vente à l'Office de Tourisme au prix de 2 € l'unité et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter toutes subventions pour le financement de ce programme et à signer tout document s'y rapportant.

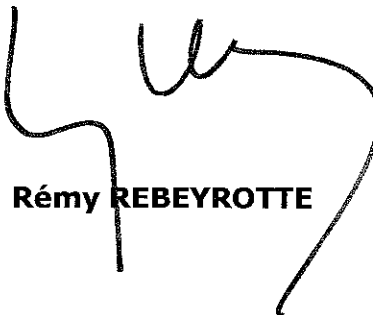
- 32.**Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** le projet de valorisation touristique qui consiste en la Création d'un circuit sur les panoramas d'Autun.
- 33.**Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** les projets pédagogiques regroupés sous le thème : « Epopée gallo-romaine - Quand Autun redevient Augustodunum » et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter toutes subventions pour le financement de ce programme et à signer tout document s'y rapportant.
- 34.**Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** l'entretien / restauration du tronçon de rempart situé square Saint-André et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à demander des subventions à cette fin auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général.

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, a décidé, à l'unanimité, de délibérer à huis clos les deux points suivants de l'ordre du jour, conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales :

- 35.**Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** les échanges de parcelles Route des ragots entre la Commune et des particuliers.
- 36.**Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** la vente à l'OPAC 71 pour un euro de la parcelle A N° 406 de 1 175 m² dans la mesure où le passage est reconstitué à proximité.

A Autun, le 23 Décembre 2009

Le Maire,



Rémy REBEYROTTE